## Accord national EDEC [1]

Les accords d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) sont conclus entre des branches professionnelles et l'Etat (ministère chargé de l'emploi, et d'autres ministères le cas échéant). Ces accords cadres visent à appuyer l'action des branches en faveur de l'accompagnement des mutations, du soutien à l'emploi et du développement des compétences.

# Accord national EDEC filière culture, création et communication 2018 -2023

Le spectacle vivant a bénéficié de deux accords EDEC sectoriels (de 2006 à 2017), dont les nombreux résultats sont présentés ci-dessous.
Pour la période en cours, les actions sont prolongées et élargies dans un cadre renouvelé totalement inédit.

Les partenaires de l'accord EDEC de la filière culture, création et communication :

- L'Etat : ministère du Travail et ministère de la Culture
- Les secteurs engagés : audiovisuel, distribution directe, édition de livres, édition phonographique, espaces de loisirs d'attraction et culturels, exploitation cinématographique et distribution de films, presse écrite et agences de presse, publicité, spectacle vivant, casinos, organismes de tourisme, hôtellerie de plein air, sport, golf
- L'Afdas, chargé de la mise en oeuvre

Les axes opérationnels :

- rénovation et adaptation de l'offre de formation et de certification
- renforcement de l'accompagnement des TPE/PME et appui à la responsabilité sociétale des entreprises
- sécurisation des parcours professionnels des salariés et développement de l'attractivité
- étude prospective et mise à jour des données existantes des branches professionnelles

# Accord national EDEC des activités liées au tourisme 2018 -2022

Le spectacle vivant a rejoint d'autres branches pour conclure un accord EDEC portant sur les activités liées au tourisme. Cet accord complète l'accord EDEC culture (cf ci-dessus).

Les partenaires de l'accord EDEC tourisme :

L'Etat : ministère du Travail

secteurs engagés : Spectacle vivant, Espaces de loisirs d'attractions et culturels, Casinos, Cafétérias et Libre-service, Hôtels-Cafés-Restaurants, Hôtellerie de plein air, Organismes de Tourisme, Ports de plaisance, Remontées mécaniques, Restauration collective, Restauration rapide, Tourisme Social et Familial, Grands magasins et magasins populaires, Succursalistes de l'habillement, Sport loisirs, Commerces à prédominance alimentaire

OPCO chargé de la mise en oeuvre : Afdas, Fafih, Agefos, Opcommerce

Les axes opérationnels :

Axe 1. DEVELOPPER LA FREQUENTATION TOURISTIQUE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'ACCUEIL DES PUBLICS ET DE LA CLIENTELE

Axe 2. DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES METIERS LIES AU TOURISME, FIDELISER LES SALARIES ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Axe 3. GERER L'IMPACT DE LA TRANSITION NUMERIQUE SUR LA RH AU QUOTIDIEN ET RENFORCER LES COMPETENCES DES ACTEURS DE l'ENTREPRISE

Axe 4. PARTAGE ET VALORISATION DES OUTILS, ECHANGES DE BONNES PRATIQUES ET EXPERIMENTATIONS TERRITORIALES

En cours notamment :

1) création de formations à la sûreté, piloté par la CPNEF-SV et l'Afdas, et réalisé par les prestataires La Filières / 3SA Conseil.

2) actions en faveur de la QVT (qualité de vie au travail) et la RSE (responsabilité sociétale et en-

trepreunariale), piloté par le Fafih

INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Afdas.
OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

Culture
Communication
Médias
Loisirs

# Accord national EDEC sectoriel spectacle vivant 2014 - 2017

Un second accord national EDEC du spectacle vivant a été conclu le 12 novembre 2014. Il a prolongé les précédents accords (cf ci-dessous) et avait pour objectif de déployer deux actions phares précedement expérimentées :

- le dispositif d'**appui conseil** [2] aux très petites entreprises du spectacle vivant : 271 TPE accompagnées via un dispositif sur mesure et des consultants spécialisés
- les bilans de compétences **spécialisés** [3] pour les salariés du spectacle vivant : 593 salariés permanents et intermittents bénéficiaires d'un bilan spécialement conçus pour ces professionnels

Cet accord national EDEC a été conclu entre les ministères chargés de l'emploi (DGEFP), de la culture (DGCA), la CPNEF-SV, l'Afdas et Audiens, qui pilotent et financent les actions. L'Afdas était chargé de la mise en oeuvre opérationnelle des deux actions nationales sur tout le territoire. Des prestataires ont été accrédités dans cette optique.L'accord national a été décliné dans certaines régions avec les DIRECCTE, sur le volet "développement des compétences" afin de renforcer l'accès à la formation professionnelle continue de publics prioritaires.

**Bilans des réalisations**

**Bilan final de réalisation des actions 2014 / 2017** [4]

***Point d'étape : présentation des action EDEC en cours -octobre 2017*** *[5]*

**Point d'étape : présentation des actions EDEC en cours - juillet 2016** [6]

**Accord EDEC national du spectacle vivant 12/11/2014** [7]

### L'évaluation finale demandée par l'Etat

***Synthèse du rapport d'évaluation de l'accord national EDEC*** *[8]*

***Rapport complet d'évaluation de l'accord national EDEC*** *[9]*

### Quelles suites pour l'accord EDEC 2014/2017 ?

Concernant l'accès au dispositif d'appui-conseil aux entreprises, l'Afdas maintient sa prise en charge en proposant des solutions alternatives : l'appui-conseil RH.
Entreprises renseignez vous en contactant votre correspondant Afdas régional pour continuer de bénéficier de cet accompagnement sur mesures.

# Accords nationaux sectoriels  spectacle vivant EDEC et ADEC 2006 - 2012

### 1ère phase : l'accord EDEC (2006 - 2008)

Cet accord EDEC consistait en un volet prospectif, comportant la réalisation d'une étude diagnostic débouchant sur la définition d'un plan d'action national.
Il était conclu entre les ministères chargés de l'emploi (DGEFP), de la culture (DGCA) et la CPNEF-SV.

### 2ème phase : l'accord ADEC (2009 - 2012)

Cet accord ADEC (Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences) a fourni les cadre de la mise en oeuvre du plan d'action préalablement définit en faveur des salariés et des entreprises, au niveau national et régional.
Il était conclu entre les ministères chargés de l'emploi (DGEFP), de la culture (DGCA), la CPNEF-SV, l'ANACT, l'Afdas, le CMB et le Groupe Audiens. Pôle emploi y était associé.

L'accord national ADEC comportait 4 axes :

- Axe 1 : améliorer la connaissance du marché du travail et renforcer le lien emploi/formation (pilote : CPNEF-SV)
- Axe 2 : optimiser les pratiques d'emploi (pilote : ANACT)
- Axe 3 : adapter et développer les compétences des salariés, et concourir à la construction des parcours professionnels (pilote : Afdas)
- Axe 4 : développer une politique de prévention pour préserver la santé et la sécurité des salariés (pilote : CMB)

Au bilan de cet accord national ADEC, une quinzaine d'outils et dispositifs inédits, dont la mise en oeuvre sur tout le territoire se poursuivent après sa clôture :
un tableau de bord statistique actualisé tous les ans, le dispositif d'appui aux TPE (DA TPE SV), des parcours de formation modulaires qualifiants, un bilan de compétences spécialisé, un site spécialisé sur la formation en alternance, des fiches risques et kits prévention, un bilan de santé spécifique... En régions, les accords ADEC déclinés de l'accord national ont permis de renforcer l'accès à la formation continue.

La CPNEF-SV a assuré le pilotage général des accords nationaux.

## Documents de référence

**Bilan final de l'accord ADEC national : synthèse des réalisations 2009-2011** [10]

**Rapport d'évaluation externe / Infraforces 2012** [11]

**Accord cadre national de Développement de l'Emploi et des Compétences du spectacle vivant (accord ADEC) du 10 mars 2009** [12]

**Actes du colloque national autour de l'accord-cadre ADEC (2011)** [13]

---

**URL source:** http://cpnefsv.org/documentation/accords-textes-reference/accord-national-edec

**Liens**
[1] http://cpnefsv.org/documentation/accords-textes-reference/accord-national-edec
[2] http://www.cpnefsv.org/dispositifs-outils/pour-entreprises/accompagnement-conseils
[3] http://www.cpnefsv.org/dispositifs-outils/parcours-professionnel
[4] https://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/B-Documentation/EDEC/EDEC%20SV%20-%20Bilan%20de%20mise%20en%20oeuvre%20-%20synth%C3%A9se%202018.pdf
[5] https://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/B-Documentation/EDEC/COPIL%20EDEC%20SV%20%2017-10-2017%20-%20pr%C3%A9sentation%20Afdas.pdf
[6] http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/B-Documentation/EDEC/Pr%C3%A9sentation%20EDEC%20Avignon%202016.pdf
[7] http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/B-Documentation/Accord%20cadre%20SV%20final%20avec%20signature.pdf
[8] https://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/B-Documentation/EDEC/Evaluation%20EDEC%20SV%20synth%C3%A8se.pdf

[9] https://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/B-Documentation/EDEC/Evaluation%20EDEC%20SV%20le%20rapport.pdf
[10] http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/B-Documentation/Bilan%20adec%202009-2011.pdf
[11] http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/B-Documentation/b1-pdf12-rapport-evaluation-externe-adec.pdf
[12] http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/B-Documentation/B1-Pdf10-adec-sv-hors-annexes.pdf
[13] http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/B-Documentation/B1-Pdf13-actes-colloque-adec.pdf